



COMMUNAUTE DE COMMUNES LESNEVEN COTE DES LEGENDES

*Une montée en puissance qui appelle un renforcement
de l'organisation et des outils de pilotage*

Le territoire de la communauté de communes bénéficie partiellement de la proximité et de la dynamique de la métropole brestoise. Il est confronté au vieillissement de sa population et à des fragilités sociales.

Une intégration communautaire qui a progressé mais reste à consolider

Le champ de compétence communautaire, diversifié, a été fortement étendu. La portée du projet de territoire dont s'est dotée la CLCL s'avère limitée par le caractère peu opérationnel de ce document. Plusieurs domaines d'intervention importants, comme le développement économique, le tourisme, la gestion de l'eau et des déchets, ne sont pas couverts par des stratégies formalisées. La stratégie d'aménagement de l'espace devra être précisée en matière de foncier économique. Si la lutte contre le recul du trait de côte dispose également d'un cadre stratégique, l'entretien de la digue Rousseau, principal ouvrage de défense contre la mer, repose sur un montage juridique inapproprié et porteur de risque.

Projet de territoire			Pacte financier et fiscal		
Plan local d'urbanisme et de l'habitat			Projet social de territoire		
Stratégie de gestion du trait de côte			Schéma économique		
Plan climat-air-énergie territorial			Schéma touristique		
Schéma directeur de distribution d'eau potable			Plan de mobilité simplifié		
Schéma d'assainissement collectif			Programme local de prévention des déchets ménagers		

L'intégration fiscale de l'intercommunalité a progressé. Néanmoins, cette évolution tient, pour partie, aux effets du portage des contributions obligatoires au service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Le pacte financier et fiscal de la CLCL, qui s'appuie principalement sur deux outils de redistribution au bénéfice des communes, gagnerait à être relié à une stratégie de financement du projet de territoire.



Les modalités de calcul des charges transférées par les communes comportent des irrégularités tenant, notamment, à l'absence de consultation de l'instance compétente. L'intercommunalité a mis en place des services mutualisés qui permettent aux communes d'accéder à une ingénierie appréciable.

Un défaut de stratégie financière et de véritables programmes d'investissement

La montée en puissance de l'intercommunalité s'est traduite par un accroissement des ressources humaines et budgétaires. L'effort d'investissement supporté par le budget principal est, toutefois, inférieur à la moyenne des EPCI bretons de taille comparable. Le budget principal enregistre une situation financière confortable tenant à un haut niveau d'autofinancement et à un faible endettement.

Les opérations d'aménagement de zones d'activité économique ont accumulé des pertes conséquentes, du fait d'une politique de vente des terrains en-deçà des prix de revient. Ces pertes n'ont pas été constatées dans les comptes, qui présentent une valeur surestimée des stocks de terrains. La situation devra être redressée sans délai.

Le territoire présente de forts enjeux en matière d'assainissement. Près d'un habitant sur cinq n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif. Cinq ans après la prise des compétences eau et assainissement, la feuille de route opérationnelle de l'intercommunalité n'est pas encore stabilisée, faute de connaissance suffisante de l'état des réseaux. La CLCL n'a pas adopté de véritables programmes pluriannuels d'investissement (PPI), pourtant indispensables à la mise en œuvre de stratégies financière et tarifaire. L'effort d'investissement demeure sous-dimensionné au regard des besoins d'extension et de renouvellement propres à ces types de réseau.

Une organisation et un pilotage financier à renforcer

L'extension des compétences communautaires appelle une adaptation de la structure administrative et des modalités de gestion. L'organisation des services, certes, consolidée ces dernières années, reste à préciser sur certains points. L'équilibre de ses différents pôles administratifs doit être repensé et la fonction financière réorganisée.

Le défaut de vision prospective, de connaissance des coûts et de contrôle interne, en particulier, prive la collectivité d'informations et d'outils indispensables à un pilotage financier efficace. Des chantiers importants sont à conduire tels que la mise en place d'une comptabilité d'engagement fiable et d'une comptabilité analytique exploitable. La CLCL doit également systématiser les exercices de prospective financière pluriannuelle, la programmation des dépenses, notamment d'investissement, et le pilotage des ressources tarifaires, fiscales ou issues de l'emprunt.